



---

# PROPOSITION PRÉBUDGÉTAIRE DE 2017

5 août 2016

Les bibliothèques canadiennes fonctionnent à l'aide de différentes ressources et dans divers milieux, mais elles remplissent toutes la mission commune qui consiste à préserver et à diffuser les connaissances et le patrimoine documentaire du Canada — un élément essentiel d'un pays novateur, productif et avant-gardiste. Nos membres fournissent également un accès gratuit à l'information et aux ressources dont de nombreux Canadiens — particulièrement ceux qui font face à des obstacles socioéconomiques — ont besoin pour optimiser leur perfectionnement personnel, leur bien-être et leurs contributions à l'économie.

La Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB-CFLA) est le porte-parole national unifié de la communauté des bibliothèques du Canada et est l'organisme qui succède à l'ancienne Association canadienne des bibliothèques (ACB). Bien que la FCAB-CFLA soit une nouvelle entité, la tradition de promotion des bibliothèques au Canada est solide. Ainsi, notre pays a réalisé récemment des progrès sous plusieurs gouvernements successifs qui ont permis d'accroître la capacité des bibliothèques à produire de meilleurs résultats dans les collectivités qu'elles servent. Dans la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, l'éducation est établie comme une catégorie d'utilisation équitable, ce qui favorise le partage du travail requis pour l'apprentissage tout en permettant aux institutions publiques comme les universités, les écoles et commissions scolaires de même que les gouvernements qui disposent d'un budget limité de mettre en valeur des ressources novatrices pour la classe et l'étude. La Loi a également préservé la mesure essentielle consistant à maintenir la validité du droit d'auteur pendant toute la vie de l'auteur et pour une période de 50 ans après son décès. Il s'agit d'une approche canadienne qui établit l'équilibre entre les droits des créateurs de contenu et l'enrichissement du domaine public et qui favorise la préservation des travaux. Plus récemment, le gouvernement a pris une mesure positive en adhérant au Traité de Marrakech et a rétabli le questionnaire long du recensement, ce qui favorisera la poursuite de l'excellence en matière de tenue de documents qui permet d'élaborer des politiques publiques bien éclairées et jette les bases nécessaires pour la conservation de nos archives nationales. Cette mesure garantit que des services efficaces peuvent être fournis là où ils sont les plus nécessaires.

Nos recommandations pour le budget fédéral de 2017 créeront des possibilités pour les gens et les collectivités qui ont le plus besoin de soutien. Elles stimuleront en même temps la croissance novatrice des réseaux de recherche et de connaissances qui constitue un pilier de plus en plus important de la croissance économique du Canada. En bref, les bibliothèques améliorent la vie des Canadiens et contribuent à rendre notre pays plus productif. Nous espérons que le gouvernement du Canada en fera autant en envisageant l'adoption des recommandations suivantes.

Dans le budget fédéral de 2017, le gouvernement fédéral doit :

1. Améliorer le service et l'accès Internet à large bande dans les collectivités rurales et autochtones où les bibliothèques existent au centre des collectivités et offrent des services et des ressources inestimables.
2. Célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada en investissant dans les services de bibliothèques et les infrastructures grâce à un fonds destiné à améliorer les bibliothèques.
3. Soutenir l'enseignement autochtone en matière de services de bibliothèque afin de protéger et de préserver les connaissances autochtones sur différents supports.
4. Appuyer les recommandations formulées par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada et la Campagne pour la lecture et approuvées par la FCAB-CFLA.

## ÉLARGIR L'ACCÈS AU SERVICE INTERNET À LARGE BANDE DANS LES RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES

Grâce à l'ère numérique, les gens ont accès à une richesse de connaissances et de ressources dont l'ampleur était impossible à imaginer il y a peine quelques décennies. Non seulement nos progrès technologiques collectifs ont facilité l'accès à ces ressources, mais notre capacité à interagir avec cette information et avec les gens des quatre coins du monde a augmenté considérablement. Les possibilités offertes par cette nouvelle réalité sont nombreuses, mais malheureusement les personnes qui vivent dans bon nombre de collectivités rurales et éloignées du Canada ont été oubliées. Cette situation est particulièrement inquiétante étant donné que les gens qui vivent dans les régions les plus éloignées des centres urbains sont ceux qui tireraient le plus d'avantages du monde interconnecté dont l'accès est facilité par le service d'accès à large bande.

Au Canada, de nombreux affichages de postes sont publiés exclusivement sur des pages Web, au lieu d'être publiés sur des tableaux d'affichage. De plus, certains renseignements complémentaires sur la santé et le mieux-être peuvent être consultés en ligne et de nombreux documents de cours existent uniquement en formats numériques Web. Il est facile de comprendre à quel point l'accès Internet à large bande est essentiel pour les Canadiens de toutes les collectivités, particulièrement pour les nouveaux arrivants au Canada et les personnes vulnérables qui ont besoin d'un soutien institutionnalisé pour trouver un emploi et avoir accès à des programmes. Le Comité permanent des finances a demandé des propositions qui permettront aux habitants des collectivités rurales et éloignées d'apporter des contributions économiques escomptées et aux entreprises d'assurer leur expansion et leur prospérité. L'élargissement de l'accès Internet à large bande est une étape cruciale pour atteindre cet objectif pour de nombreuses collectivités rurales et éloignées. Le Comité a également demandé des recommandations qui aideront les Canadiens, et les Autochtones en particulier, à maximiser leurs contributions économiques de la manière dont ils souhaitent le faire. Nous savons que l'accès au service Internet à large bande contribuera à l'atteinte de cet objectif, tout en favorisant la réalisation de nombreuses priorités de la Commission de vérité et réconciliation sur le plan de l'éducation. En fait, Affaires autochtones et du Nord

Canada a souligné le fait qu'il est impératif que la « majorité des collectivités autochtones du Canada aient un accès Internet à haute vitesse fiable<sup>1</sup>. »

L'accès universel à la large bande résidentielle est un objectif louable, mais dans les collectivités mal desservies, la création de points d'accès à Internet haute vitesse est une mesure importante qui doit être prise immédiatement. Il est essentiel de combler le « fossé numérique » des bibliothèques qui servent des centres communautaires dans des collectivités rurales et éloignées. En appuyant davantage le projet qui consiste à offrir l'accès au service à large bande, le gouvernement fédéral contribuera non seulement à fournir l'accès à des ressources éducatives et culturelles, mais également à de l'information et à des services qui facilitent la recherche d'emploi, les activités entrepreneuriales et l'innovation. Le matériel de transmission par fibres optiques constitue un élément fondamental de l'accès au service Internet à large bande, mais l'installation de réseaux à fibres optiques, de même que l'accès sans fil dans un pays aussi vaste que le Canada, constitue une entreprise coûteuse qui nécessite beaucoup de temps, particulièrement dans les régions rurales où les logements et les entreprises sont éloignés les uns des autres. Une solution rentable permettant de fournir un accès plus rapide aux connexions haute vitesse disponibles serait de brancher les bibliothèques des collectivités rurales au moyen de connexions à fibres optiques et sans-fil. Cette mesure permettrait au gouvernement fédéral **d'améliorer le service et l'accès Internet à large bande dans les collectivités rurales, du Nord et autochtones où les bibliothèques offrent des services et des ressources essentielles.**

## INVESTIR DANS LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUES ET LES INFRASTRUCTURES AU MOYEN D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT CIBLÉ SERVANT À AMÉLIORER LES BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques améliorent la vie des membres des collectivités. Qu'elles soient anciennes ou nouvelles, les bibliothèques sont des services publics dont les collections et les services contribuent à satisfaire à des besoins personnels ou communautaires et qui offrent un espace commun propice aux discussions et à l'exploration. Ce sont des centres de connaissances où la culture canadienne est étudiée, utilisée et partagée de différentes manières et sous différentes formes, de sorte que les gens ayant des besoins diversifiés puissent avoir accès à une vaste gamme de ressources issues de notre société. Les bibliothèques ont concilié les coûts des nouvelles technologies et des collections de plus en plus volumineuses avec le besoin de fournir un plus grand nombre de programmes axés sur la collectivité, tout en faisant la promotion des valeurs liées à la curiosité intellectuelle et à l'alphabétisation qui font du Canada un pays où les habitants sont bien éduqués et productifs. Au-delà du simple fait de fournir l'accès à des ressources, les bibliothèques permettent aux personnes et aux groupes de se réunir et d'interagir; ce sont des endroits où naissent des idées et où des occasions sont saisies. Cela est particulièrement vrai pour les populations

---

<sup>1</sup> Affaires autochtones et du Nord Canada. *Connectivité et partenariats*. <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fr/1343229993175/1343230038242>. 16 août 2012.

vulnérables, pour qui les bibliothèques peuvent servir d’ancrage communautaire<sup>2</sup>. Dans les efforts déployés par le Canada pour lutter contre des enjeux tels que l’itinérance, les bibliothèques constituent un moyen de mobilisation important. De nombreuses bibliothèques publiques encouragent l’utilisation des ressources d’information par les sans-abris afin qu’ils améliorent leurs conditions de vie, mais également pour qu’ils y prennent du plaisir et tissent des liens avec la collectivité<sup>3</sup>.

Il est évident que les bibliothèques soutiennent le potentiel de tous les membres des collectivités qu’elles servent. Il est inquiétant de constater la détérioration de milliers d’installations et le risque que bon nombre d’entre elles tombent en ruines. Les systèmes et les succursales de bibliothèques qui ont été fondés il y a quelques décennies continuent de répondre aux besoins des populations croissantes qui ont des attentes beaucoup plus élevées à l’égard des collections, des services et de l’accès aux nouvelles technologies. Cela signifie que, plus les budgets sont serrés et plus les obligations augmentent, le maintien du capital est régulièrement reporté. En Ontario seulement, l’obligation d’immobilisation relative aux infrastructures s’élevait à 1,4 milliard de dollars en 2011<sup>4</sup>. Ce financement est absolument nécessaire pour assurer l’amélioration des installations et répondre ainsi aux exigences en matière d’accessibilité, moderniser les infrastructures et les bâtiments vieillissants et ajouter de l’espace additionnel afin de répondre aux besoins d’une population croissante et d’une collectivité de plus en plus diversifiée et riche. Les améliorations apportées aux infrastructures des bibliothèques appuieront également le programme de recherche et d’innovation du Canada. Les bibliothèques de recherche de notre pays veillent à ce que l’information soit non seulement conservée et archivée, mais également utilisée pour soutenir de nouvelles idées, faire avancer la technologie et les inventions, retenir les leçons du passé et façonner de meilleures politiques publiques. Ces installations conservent les documents, les données et les supports numériques et trouvent des moyens de mieux classer et de partager ces ressources afin d’accroître la productivité dans les centres de recherche et de développement du Canada.

Le gouvernement s’est engagé à fournir un soutien aux infrastructures pour les établissements d’enseignement et les municipalités, mais les bibliothèques sont des endroits merveilleusement accessibles où tous les membres d’une communauté peuvent bénéficier d’un fond ciblé. Pour célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, la FCAB-CFLA demande au gouvernement fédéral ***d’investir 50 millions de dollars dans un fonds d’investissement ciblé servant à améliorer les bibliothèques, lequel permettra aux bibliothèques, quelle que soit leur structure, d’améliorer leurs installations et leurs services et de constituer un endroit accueillant où tous les Canadiens peuvent trouver les ressources dont ils ont besoin pour contribuer à notre***

<sup>2</sup> ABBAS, J.M. et D.P. MOXLEY. *Envisioning Libraries as Collaborative Community Anchors for Social Service Provision to Vulnerable Populations*. Practice : Social Work in Action. <http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/09503153.2015.1135891>. Accédé le 3 août 2016.

<sup>3</sup> BRIMACOMBE, K. « *Public Libraries and the Homeless* » dans *The Information Policy Blog*. <https://bclairinfopolicycommittee.wordpress.com/2012/04/30/public-libraries-and-the-homeless/>. 30 avril 2012.

<sup>4</sup> <http://fopl.ca/media/2013/06/Capital-Needs-Analysis-Final-Report-19DEC2011.pdf>

**société et à l'économie.** Cet investissement favorisera l'appariement des gouvernements provinciaux et des collectivités locales afin d'avoir une plus grande incidence.

## ENSEIGNEMENT AUTOCHTONE EN MATIÈRE DE SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE AFIN DE PRÉSERVER LES CONNAISSANCES AUTOCHTONES DE FAÇON RESPECTUEUSE

Depuis de nombreuses années, l'essentiel des connaissances historiques, culturelles, linguistiques et matérielles des Autochtones était conservé par les bibliothèques, les archives, les musées et les centres de documents. Cette façon de faire a créé des obstacles pour avoir accès à l'information relative aux enjeux juridiques concernant la propriété<sup>5</sup>. Les connaissances autochtones doivent être conservées et protégées sur divers supports par les générations actuelles et futures d'une manière respectueuse et culturellement sensible. Grâce à l'octroi de bourses d'étude aux Autochtones pour étudier dans le domaine des services de bibliothèques, au cycle supérieur (maîtrise en bibliothéconomie et en science de l'information) ou au premier cycle universitaire, un plus grand nombre d'Autochtones auront accès à ces connaissances dans un milieu accueillant et respectueux des coutumes et des traditions. Les consultations avec les collectivités autochtones relatives à l'accès des protocoles appropriés et à la conservation des documents sensibles à leur culture sont de première importance pour atteindre cet objectif. Ce processus aura des incidences sur les politiques relatives au droit d'auteur, mais il créera inévitablement des possibilités d'emploi pour les membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les bibliothèques et les installations d'archivage de l'ensemble du Canada. L'élaboration d'une telle mesure de soutien à l'égard des groupes autochtones aidera le gouvernement fédéral à répondre à l'appel d'action de la Commission de vérité et réconciliation, laquelle exhorte le gouvernement à élaborer une stratégie conjointe visant à « éliminer le fossé relatif à l'éducation et à l'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada. »

Les Autochtones doivent bénéficier d'un soutien afin de suivre une formation professionnelle dans tous les domaines d'interprétation et de préservation de leur culture, de leur histoire, de leur langue et de leurs arts<sup>6</sup>. Il est essentiel que les collectivités autochtones participent au processus et soutiennent l'éducation des membres de la collectivité en leur donnant accès aux ressources et aux connaissances culturelles. Cette approche est axée sur la collectivité et est ancrée dans une tradition axée sur l'échange, l'alphabétisation et la recherche, ce qui favorise la fierté et la compréhension. En bénéficiant d'un soutien à la formation, les professionnels autochtones des services de bibliothèque et des méthodes d'archivage acquerront les compétences nécessaires pour recueillir et emmagasiner de l'information et des documents à des fins d'utilisation et de

---

<sup>5</sup> CALLISON, C. Camille Callison, « Indigenous Peoples' New Canoe, » dans *Aboriginal and Visible Minority Librarians: Oral Histories from Canada*, ed. Deborah Lee et Mahalakshmi Kumaran (Lanham, Maryland: Rowman and Littlefield, 2014), 144.

<sup>6</sup> Idem.

divertissement par la collectivité. Nous recommandons que le gouvernement fédéral **finance l'enseignement autochtone en matière de services de bibliothèque afin de préserver les connaissances autochtones de façon respectueuse.**

## APPROBATION

La FCAB-CFLA souhaiterait approuver les options politiques positives qui ont été présentées au comité par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) et la Campagne pour la lecture. Toute la communauté des bibliothèques bénéficiera des recommandations de l'ABRC, lesquelles visent à accroître l'accès aux données de recherche, à numériser le patrimoine documentaire du Canada au moyen d'un programme collaboratif coordonné à l'échelle du pays et dirigé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), et à investir dans la croissance de la Bibliothèque scientifique fédérale afin de soutenir l'engagement du Canada à l'égard de la science ouverte et de permettre à toute la communauté des bibliothèques d'en bénéficier. Par ailleurs, nous appuyons la demande de financement des bibliothèques autochtones de la Campagne pour la lecture visant à **obtenir un nouveau financement de 90 millions de dollars réparti sur une période de trois ans auprès d'Affaires autochtones et du Nord Canada afin de favoriser la création, la croissance et la durabilité des bibliothèques publiques dans les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis.** On s'assurera ainsi que bon nombre des 500 collectivités autochtones de l'ensemble du Canada qui ne disposent pas de bibliothèque publique seront en mesure de construire une installation qui répond aux besoins de leur collectivité. Nous estimons qu'un financement additionnel qui servira à s'assurer que chacune des nouvelles bibliothèques bénéficie d'un accès Internet à large bande est un complément indispensable à cette demande.